

Prise de possession de la seigneurie de Gamarde par Amanieu d'Albret, vicomte de Tartas (11 avril 1312)

Qu'il soit connu de tous que, en présence de moi, notaire et des témoins nommés ci-dessous, le mardi 11 avril, en raison du décès du noble homme seigneur Arnaud-Raymond, jadis [2] vicomte de Tartas, appelle les nobles hommes, voisins et *convicini*¹ de Gamarde et de Saint-Geours et de Lier, de Cassen, de Vicq et d'Onard et de Gousse et de Poyartin et des [3] appartenances du lieu de Gamarde et du voisinage, *in plena curia*² au lieu accoutumé et dans ledit lieu de Gamarde, le noble homme seigneur Amanieu, seigneur d'Albret, [4] chevalier, a convoqué lesdits nobles, voisins et autres particuliers dans ladite *curia* pour qu'ils le reçoivent en seigneur et héritier légitime et vicomte de Tartas, comme très pro-[5]-che parent dudit noble homme seigneur Arnaud-Raymond, jadis vicomte de Tartas ; et lesdits nobles et autres susdits, conseil pris et délibération faite entre eux, [6] et encore avec les experts, voyant et reconnaissant le même seigneur Amanieu, seigneur d'Albret, très proche en degré de parenté dudit seigneur Arnaud-Raymond, jadis [7] vicomte de Tartas, et héritier légitime [...], le reçoivent comme véritable héritier, leur seigneur et vicomte, légitime successeur ; et ayant été prêté premièrement, [8] de même, ledit seigneur Amanieu ayant prêté serment, comme il est d'usage pour les nouveaux vicomtes, à ses sujets, lesdits nobles et aussi les autres voisins, *convicini* et de *convicinitate* [9] dudit lieu prêtèrent serment de fidélité comme à leur seigneur et vicomte ; en outre, le bayle dudit lieu de Gamarde lui remit noblement le *castrum* avec ses diverses appartenances [10] et le lui livra. Fait dans la *curia* de Gamarde, le jour comme dessus, l'an MCCCXII, sous le règne d'Edouard, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, Garcie-Arnaud, évêque de Dax³. [11] De ces choses sont témoins : Raymond Arnaud d'Estibaus, chapelain d'Orrau⁴ ; Frère Bernard Raymond de Vic ; Raymond de Montauzer, chapelain de Saint-Geours, seigneur ; [12] Guillaume de Soe, seigneur ; Arnaud de Noalhan. Et moi Guillaume de Serris, notaire public de Gamarde et dans tout le duché d'Aquitaine, qui, à la réquisition de noble homme [13] seigneur Amanieu, ai écrit ce présent instrument public et l'ai publié et l'ai revêtu de mon sceau habituel, en témoignage de ces promesses.

Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, E 22

¹ Expression désignant plusieurs groupes de voisins (*vicini*).

² En assemblée plénière.

³ Garcie-Arnaud de Caupenne, évêque de Dax de 1305 à 1327.

⁴ Saint-Pierre-du-Rau.